

# LES PROGRAMMES LOCAUX D'IMPLANTATION DE **RUELLES VERTES** À MONTRÉAL



PRÉSENTÉ PAR

Regroupement des  
**éco**  
quartiers

FINANCÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE L'ENFANT

Montréal 

Préambule	4
1. Introduction	5
2. Les ruelles vertes de Montréal	7
2.1. Bref historique	8
Tableau 1 : Nombre de ruelles vertes dans l'ancienne Ville de Montréal et les arrondissements	11
2.2. Qu'est-ce qu'une ruelle verte ?	12
2.3. Un réseau hétérogène	13
2.4. L'aménagement des ruelles dans le développement durable de la Ville	15
2.5. L'implantation des ruelles vertes : trois approches distinctes	18
Gestion de l'implantation par l'éco-quartier	18
Gestion de l'implantation par l'arrondissement	21
Gestion de l'implantation multipartite	22
3. Les principaux jalons de l'implantation d'une ruelle verte	24
Tableau 2 : Récapitulatif des phases et jalons	25
Phase 1 : Une idée qui prend forme	26
Orienter la démarche citoyenne	27
Constitution d'un noyau dur	27
Susciter l'intérêt des riverains	28
Phase 2 : Préparer et soumettre une demande de projet à l'arrondissement	29
Portrait initial de la ruelle	30
Sondage d'intérêt	30
Sondage pour la fermeture complète ou partielle d'une ruelle	31

Plan préliminaire d'aménagement	32
Le plan d'aménagement (croquis)	35
Le plan de dépenses	35
Obtenir les autorisations des propriétaires riverains pour chaque aménagement	36
Convenir de parrainages pour les aménagements	39
Présentation du plan préliminaire aux riverains	40
Réalisation du plan final d'aménagement et approbation du plan par l'arrondissement	40
<b>Phase 3 : Les travaux d'aménagement</b>	<b>43</b>
Obtenir toutes les informations d'Info-Excavation	43
Demande de permis d'occupation temporaire du domaine public	43
Informers les riverains	44
Plantation et travaux d'aménagement horticoles	45
<b>Phase 4 : Célébrer et profiter de la ruelle !</b>	<b>47</b>
La cérémonie d'inauguration	47
Garder sa ruelle verte vivante	48
<b>Bibliographie</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE A : Liste des guides locaux et documents d'implantation de ruelles verte</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE B : Résumé des recommandations et des bonnes pratiques</b>	<b>52</b>

Dans le cadre du Plan d'action 2016 — 2017 de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal, le Regroupement des éco-quartiers (REQ) a été mandaté pour rédiger deux guides dans le cadre de « **L' AXE 1 : LA SÉCURITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DES ENVIRONNEMENTS URBAINS** », sous l'objectif « 1.1. Aménager des espaces publics accessibles, sécuritaires et propices au jeu et à la découverte »

### **Ces deux guides sont :**

- Les programmes locaux d'implantation de ruelles vertes à Montréal
- Guide pour l'aménagement de ruelles actives et sécuritaires

### **Recherche et rédaction**

« **Les programmes locaux d'implantation de ruelles vertes à Montréal** »

Simon Oceau — directeur adjoint du REQ

Lena Payen — chargée de projet au REQ

### **Comité de révision**

- **Éco-quartiers** : Ahuntsic-Cartierville, Lachine, Rosemont-La-Petite-Patrie, Saint-Jacques, Sainte-Marie et Sud-Ouest

### **Supervision générale du projet :**

Nicolas Montpetit — directeur du REQ

### **Mise en page :**

Alexandre Lanthier — [Juleslamouche.com](http://Juleslamouche.com)

Nous remercions le comité de révision ainsi que tous ceux et celles qui nous ont inspirés et qui s'investissent dans la transformation de leur ville pour les enfants d'aujourd'hui et de demain.





# INTRODUCTION

LES PROGRAMMES LOCAUX D'IMPLANTATION DE RUELLES VERTES À MONTRÉAL

En dressant un portrait d'ensemble de la situation des ruelles vertes à Montréal, nous espérons inspirer, encourager et outiller autant le néophyte<sup>1</sup> que le professionnel s'intéressant aux ruelles vertes.

Nous y présentons une synthèse des guides et des documents traitant de l'implantation de ruelles vertes à Montréal produits par les arrondissements et les éco-quartiers. Nous y apportons nos observations, analyses et recommandations, issues de l'expérience vécue par les éco-quartiers membres du Regroupement des éco-quartiers (REQ) et des témoignages des citoyens que nous côtoyons, qui nous inspirent et avec qui nous réalisons des projets.

Ce document doit être considéré comme un complément aux guides existants, cités à l'annexe A. Les guides d'implantation de ruelles vertes locaux ont préséance.

Vous trouverez dans la première partie de ce document un historique des ruelles de Montréal et une série d'arguments démontrant la pertinence de l'aménagement des ruelles dans le développement durable de Montréal.

Ensuite, nous présentons les trois principaux modèles d'implantation des ruelles vertes en place à Montréal et une description des principales étapes du processus menant à la création d'une ruelle verte.

Finalement, nous espérons que le lecteur trouvera dans ce document « l'esprit » des ruelles vertes, les valeurs communes portées par les citoyens et citoyennes qui s'impliquent dans leur milieu de vie et les principes d'inclusion (autant générationnelle que sociale), de démocratie, d'implication citoyenne et de renforcement des capacités qui sous-tendent le processus de mise en place d'une ruelle verte à Montréal.

---

<sup>1</sup> Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger.





# LES RUELLES VERTES DE MONTRÉAL

Crédit Photo : Juleslamouche.com



## 2 LES RUELLES VERTES DE MONTRÉAL

### 2.1. Bref historique

À Montréal, avant 1850, le terme « ruelle » désigne une petite rue, un passage, menant souvent à des bâtiments en piteux état. À cette époque, l'accès au cœur des îlots résidentiels est assuré par une porte cochère et la ruelle « *en tant que voie d'accès à l'arrière d'un bâtiment déjà desservi par une rue, n'existe pas* » (Sirois, 1991).

À partir de 1850, la transition entre le régime français et le régime anglais s'enclenche véritablement et le schéma urbanistique d'inspiration britannique devient prédominant, dans un premier temps dans les nouveaux quartiers développés pour l'élite canadienne-anglaise, qui quitte le Vieux-Montréal pour s'établir sur les pentes sud du Mont-Royal et entre les rues Sherbrooke, Saint-Antoine, Aylmer et de la Montagne (dans le centre-ville actuel) (Sirois, 1991). La ruelle fait son apparition dans ces nouveaux quartiers, dont les plans prévoient de larges rues continues, des squares et des ruelles.

« *La ruelle y remplace la porte cochère pour permettre l'accès aux écuries. John Wells est celui qui nous donnera la forme typique de lotissement à Montréal, avec ses terrains étroits et profonds, dont l'accès arrière se fait par un réseau de ruelles en H qui débouche sur une rue* » (Sirois, 1991).



Figure 1 : Photo d'une ruelle dans Pointe-Saint-Charles en 1946.  
Crédits : Archives du Canada (Cote : PA-043877-1946)

De 1870 à 1890, période d'expansion économique pour Montréal, les ruelles sont utilisées dans les nouveaux lotissements, dont ceux du Plateau-Mont-Royal et dans le Mille Carré Doré. Selon les quartiers, on distingue la « ruelle ouvrière », dont la raison d'être est le transit des marchandises, et la « ruelle bourgeoise » qui sert d'accès aux domestiques (les bâtiments bourgeois de l'époque séparaient, par un réseau de pièces et d'escaliers distincts, les domestiques et les maîtres. Il en était donc de même dans l'espace public). Certaines « ruelles bourgeoises » comprenaient même des résidences, dites *coach houses* (littéralement la maison du cocher) situées derrière les immeubles.



Figure 2 : Photo d'une ruelle exemplaire (1966).  
Crédits : Archives de la Ville de Montréal (Cote : VM94-C0824-003)

À partir de 1890, la ruelle se généralise dans les projets de développement immobiliers, avant d'être abandonnée vers 1950 dans les nouveaux quartiers moins denses qui se développent en périphérie. Entre 1950 et 1960, un grand nombre sera bétonné et asphalté, à cette époque où l'automobile devient la reine dans la Cité.

La renaissance des ruelles débute au tournant des années 1980, alors que l'administration du maire Jean Drapeau, dont le comité exécutif est présidé par Yvon Lamarre, met sur pied deux programmes : l'opération Tournesol et l'opération Place au Soleil.

*“L'Opération Tournesol est un programme de subventions visant la démolition des hangars dans les arrière-cours parce que trop souvent vétustes et (parce) qu'ils représentent de grands risques d'incendies. En 1989, ce sont plus de 35 000 hangars qui ont été démolis.”* (Robert, 2014)



L'inventaire des ruelles vertes du REQ démontre trois phases depuis la première ruelle verte. De 1995 à 2007, la moyenne était de 2 ruelles créées par année. De 2008 à 2010, elle augmente à 10, avec une progression dans le nombre d'arrondissements impliqués. De 2011 à 2017, la moyenne est de 44 nouvelles ruelles par année, pour un total, en 2017 de 376 ruelles vertes répertoriées à Montréal.

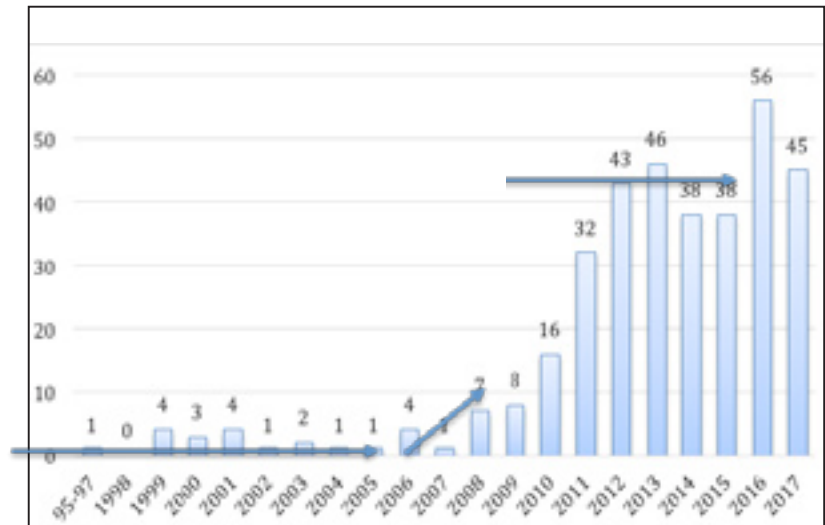


Figure 4 : Création de nouvelles ruelles à Montréal de 1995 à 2017. Crédits : REQ

**Tableau 1 :**  
Nombre de ruelles vertes dans l'ancienne Ville de Montréal et les arrondissements

Date de réalisation de la première ruelle verte	Arrondissement	Nombre de ruelles vertes complétées (en 2017) <sup>3</sup>
1981	Le Plateau Mont-Royal	81
2006	Ville-Marie	30
2009	Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension	37
2009	Verdun	20
2009	Rosemont-La Petite-Patrie	103
2010	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	43
2012	Le Sud-Ouest	47
2013	Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	8
2012	Ahuntsic-Cartierville	3
2015	Lachine	1
2016	Saint-Léonard	1
2017	Montréal-Nord	2

<sup>3</sup> Selon l'inventaire du Regroupement des éco-quartiers.

## 2 LES RUELLES VERTES DE MONTRÉAL

### 2.2. Qu'est-ce qu'une ruelle verte ?

Le réseau de ruelles de Montréal est extrêmement hétérogène, autant au plan de la morphologie des ruelles que des caractéristiques socio-démographique des riverains.

Le point commun des projets de ruelles vertes est l'initiative et la mobilisation citoyenne. Ce sont des projets de *développement durable à échelle humaine* où les citoyens mettent en place un processus démocratique menant à la construction d'un consensus. Ils prendront en compte, à chaque étape, les trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale). Ce qui fait la couleur de chacune des 376 ruelles « vertes » de Montréal est cette appropriation d'un espace public, à tout coup créative, unique et originale.

La ruelle verte est un lieu propice à l'éducation relative à l'environnement et à l'inclusion sociale. C'est un exemple probant de l'approche socio-environnementale et de l'expression « penser globalement, agir localement ».

*« À l'échelle de la ruelle, il semble que c'est le rapport à l'espace et aux autres individus qui compose les notions de voisinage menant à la création du sentiment d'appartenance ou d'appropriation. Le fait de pouvoir compter sur un groupe rend l'expérience urbaine plus humaine. De plus, le fait de fréquenter et d'expérimenter un lieu est une condition essentielle pour se l'approprier. L'utilisation régulière de la ruelle favorise la construction de ce sentiment d'appartenance. »*

(De Sablet, 1991)



Figure 5 : Définition citoyenne d'une ruelle verte « Notre ruelle est un lieu de rencontres, d'amusement et d'harmonie entre la nature et les gens de tous âges qui y vivent. Elle est un héritage pour les générations futures. » Crédits : REQ



Comme nous l'avons mentionné, les ruelles sont très différentes les unes des autres.

Plusieurs éléments morphologiques et structurels varient :

- Largeur et longueur
- Type de revêtement (asphalte, béton, gazon, gravier, terre battue, toutes ces réponses)
- État du revêtement (ou plutôt état de délabrement)
- Nombre d'accès (de 1 à 6) et forme (en « H », en « T », en « I », en « J » en « S »)
- Type de propriété (privé ou public)
- Luminosité

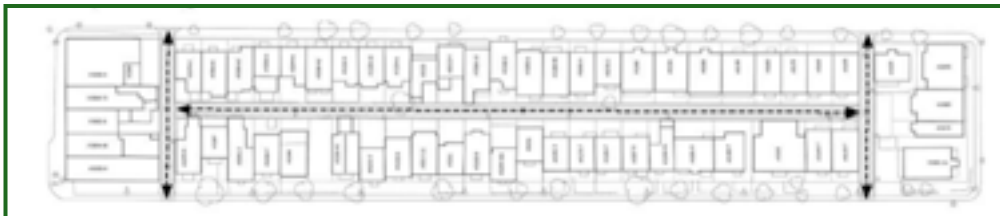


Figure 6 : Schéma d'une ruelle en « H ». Crédits : Rosemont-La-Petite-Patrie

Le ruelles varient aussi selon :

- Profil sociodémographique des riverains , proportion de propriétaires occupants et de locataires
- Profondeur des arrières-cours et présence (ou absence) de végétation dans ces cours
- Types de clôtures (la hauteur et l'opacité des clôtures ont une influence sur le sentiment de sécurité)
- Présence plus ou moins importante d'enfants
- Type d'utilisation par les véhicules et nombre de stationnements donnant sur la ruelle
- Nature et nombre de servitudes publiques qui s'y trouvent

Les ruelles se distinguent aussi par le type d'usage, notamment les usages par les commerces locaux et les institutions locales, qui les utilisent pour la gestion des matières résiduelles et les livraisons, principalement.

D'autres ruelles font face à des problématiques particulières, comme du vandalisme et de la circulation de transit (automobilistes qui court-circuitent à travers les ruelles).

<sup>4</sup> On appelle riverains les personnes qui habitent dans les immeubles desservis par la ruelle.

### 2.3. Un réseau hétérogène

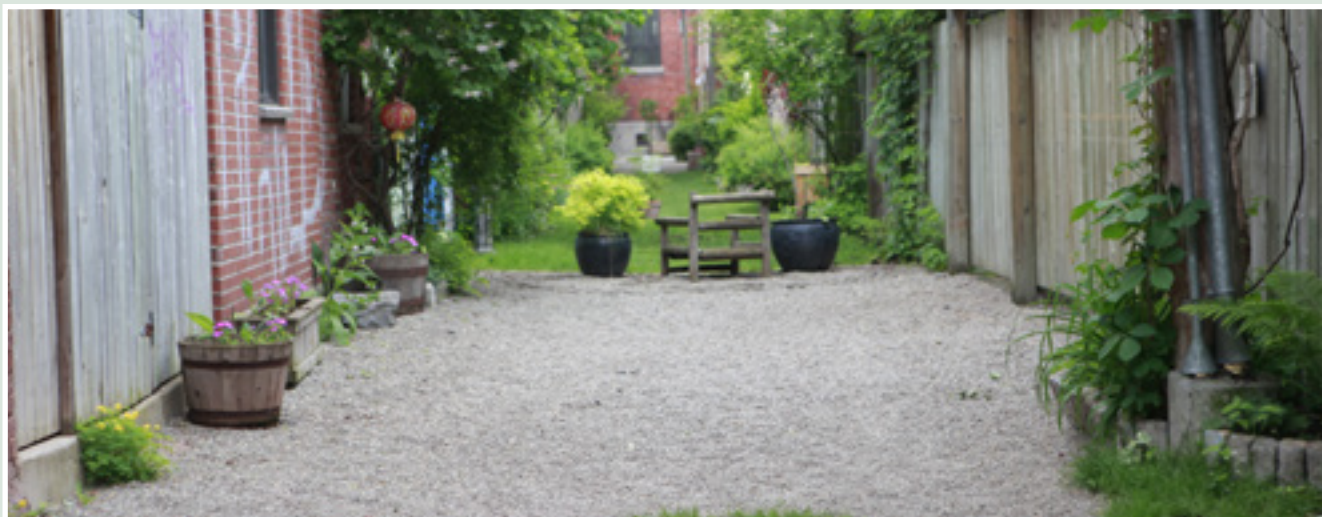


Figure 7 : Exemple de ruelle non-asphaltée (gravier). Crédits : juleslamouche.com



Figure 8 : Exemple de ruelle, surface de béton. Crédits : REQ



Figure 9 : Exemple de ruelle étroite, surface asphaltée, couvert végétal important. Crédits : Juleslamouche.com

## L'aménagement des ruelles dans le développement durable de la Ville 2.4.

Selon les données dont nous disposons, la Ville de Montréal compte sur son territoire 500 kilomètres de ruelles. Elles sont situées dans le centre de l'île, mais on en retrouve également dans les anciens noyaux villageois de Saint-Laurent, Lachine, LaSalle et Pointe-aux-Trembles.

Si l'on considère une largeur moyenne de 4 mètres et une longueur totale de 500 kilomètres, la superficie totale occupée par les ruelles à Montréal serait de 20 km<sup>2</sup>, soit 26 fois la superficie du Jardin botanique de Montréal.

Cette géographie des ruelles confère un grand potentiel à leur aménagement, notamment dans l'atteinte d'objectifs fixés dans les plans et politiques municipales, dont ceux du [Plan de développement durable de la collectivité montréalaise](#) de la [Politique de l'Enfant](#) et du [Plan d'action du sport et du plein air urbain](#).



Figure 10 : Plan figure-fond des ruelles de Montréal, 2012.  
Crédits : Claudia Delisle, Thomas-Bernard Kenniff & Emily Young

<sup>5</sup> Les arrondissements de Montréal adoptent aussi leur Plan local de développement durable. Il s'agit d'une déclinaison du plan de développement durable de la collectivité montréalaise, dans lequel l'arrondissement définit des actions spécifiques pour participer à l'atteinte des objectifs globaux.



## 2 LES RUELLES VERTES DE MONTRÉAL

### 2.4. L'aménagement des ruelles dans le développement durable de la Ville

#### Verdir et augmenter la biodiversité

Le verdissement des ruelles peut avoir un impact significatif sur les îlots de chaleur urbains, concentrés dans les quartiers centraux .

Par leur linéarité et leur répartition dans le tissu urbain, les ruelles vertes peuvent contribuer à la création de corridors verts, prévus dans le concept de la Trame bleue et verte. Les corridors verts augmentent la connectivité biologique entre les habitats naturels de l'île et favorisent la biodiversité.

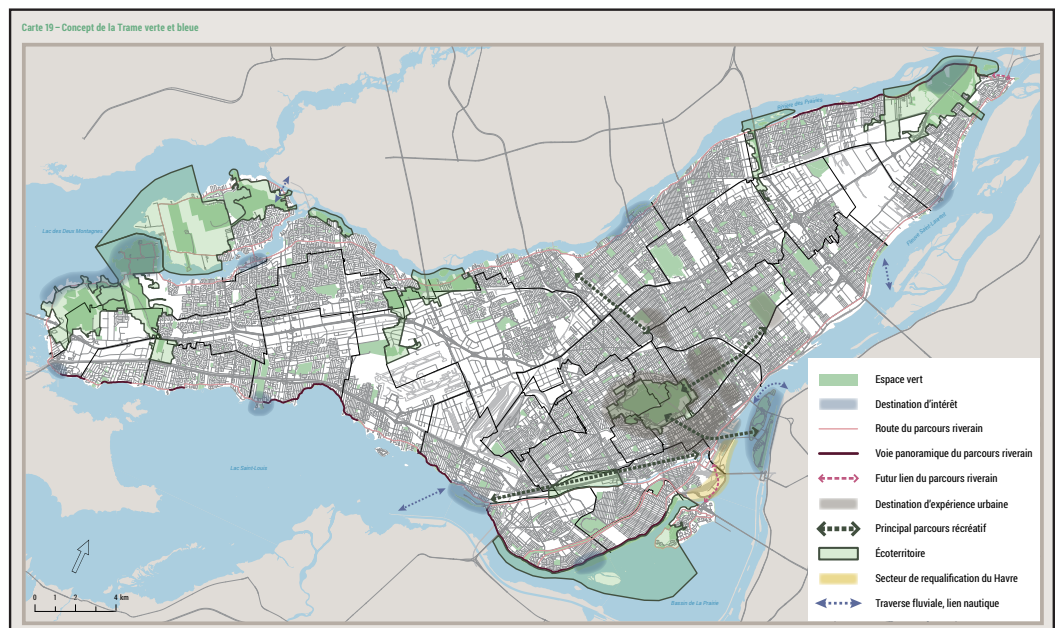


Figure 11 : Concept de la Trame bleue et verte. Crédits : CMM

#### Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé

La mobilisation nécessaire à la création des ruelles vertes favorise la socialisation et l'inclusion. Des citoyens de toutes origines et de toutes classes sociales y partagent des objectifs communs au quotidien. Par leur proximité du domicile, les ruelles sont des environnements favorables au jeu libre des enfants. Elles permettent un contact avec la « nature » et les citoyens y développent des projets d'agriculture urbaine et de jardinage écologique qui offrent un potentiel éducatif aux jeunes et aux moins jeunes.

<sup>6</sup> Une carte récemment produite par l'INSPO illustrant la répartition des îlots de chaleurs à Montréal est disponible en ligne : <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/ilots-de-chaleur.aspx>

**Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable**

L'économie sociale et l'économie de partage trouvent un terreau fertile dans les communautés de ruelles. S'y développent plusieurs initiatives de partage d'objets, notamment des boîtes à jouets, d'outils, de livres et même de voitures. En apprenant à se connaître davantage, les riverains ont aussi davantage tendance à s'entraider, s'échanger des services et des savoirs.

**Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles**

Les ruelles offrent un réseau de déplacements alternatifs et permettent des déplacements plus sécuritaires, conviviaux et efficaces, loin du trafic automobile, du bruit et des particules fines libérées par les pots d'échappement.

**Optimiser la gestion de l'eau**



Plusieurs aménagements<sup>7</sup> peuvent augmenter la perméabilité des surfaces et retenir l'eau de pluie dans les ruelles. Additionnés, ceux-ci permettent de réduire la quantité d'eau qui ruisselle dans les égouts, ce qui a comme effet de réduire le nombre et l'intensité des épisodes de surverses. Comme nous le mentionnions, ces initiatives sont d'autant plus efficaces que la majorité des ruelles se situe dans la partie de l'île desservie par le réseau d'égout unitaire.

Figure 12 : Le réseau d'égout de Montréal.

Source: [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/EAU\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RESEAU%20EGOUT.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/EAU_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RESEAU%20EGOUT.PDF)

Crédits : Ville de Montréal

<sup>7</sup> À ce sujet, consultez notamment le guide de gestion des eaux pluviales du MDDELCC <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/pluviales/guide.htm>

## 2 LES RUELLES VERTES DE MONTRÉAL

### 2.5. L'implantation des ruelles vertes : trois approches distinctes

En 2017, on retrouve des ruelles vertes dans 12 des 19 arrondissements de Montréal (Tableau 1). Chacune des démarches d'implantation est unique, mais elles peuvent être regroupées en trois approches caractérisées par le partage des responsabilités entre les parties prenantes et les budgets alloués.

Les ruelles publiques situées sur le territoire de la Ville de Montréal sont sous la responsabilité des arrondissements. Ce sont eux qui définissent la démarche d'implantation locale et les fonds consacrés au programme de ruelles vertes. Dans certains arrondissements, le budget est défini dans le plan triennal d'investissement de l'arrondissement. Ailleurs, il est défini annuellement.

**Les coûts associés au programme comprennent :**

- Les ressources humaines pour la coordination à l'arrondissement et à l'éco-quartier
- Les ressources humaines et matérielles fournies par l'arrondissement pour la réalisation du projet
- Le budget octroyé pour la réalisation des aménagements souhaités par le comité de ruelle (ces montants varient actuellement entre 5 000 et 20 000 \$).

### GESTION DE L'IMPLANTATION PAR L'ÉCO-QUARTIER

**Cette gestion est appliquée dans huit arrondissements :**

- Ahuntsic–Cartierville
- Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Lachine
- Le Sud-Ouest
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Rosemont–La Petite-Patrie
- Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
- Ville-Marie (district de Sainte-Marie<sup>8</sup>).

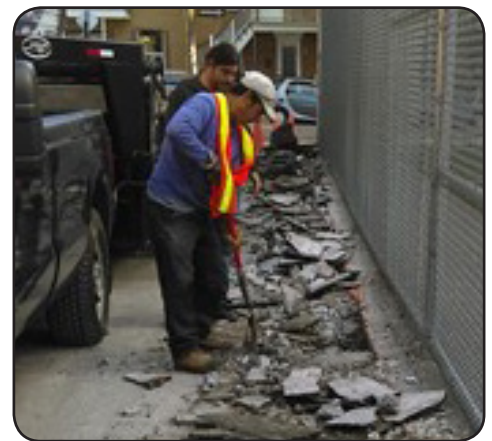


Figure 13 : Travaux de désalphaltage.  
Crédits : Société écocitoyenne de Montréal,  
Éco-quartier Sainte-Marie

L'arrondissement mandate l'éco-quartier pour la gestion de l'implantation des ruelles vertes. Ce mandat s'accompagne de livrables, d'objectifs et d'un financement. Par exemple, l'arrondissement pourra déterminer le nombre de ruelles à réaliser par année, les critères de sélection

<sup>8</sup> À noter : dans Sainte-Marie, le financement provient principalement du programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada.



### Pour aller plus loin : les sources locales de financement

Les comités citoyens peuvent faire appel aux ressources locales pour bonifier leur ruelle au fil du temps. Voici quelques exemples :

- Les institutions financières locales, par des contributions pour des projets impliquant la communauté.
- Les entreprises privées, par des programmes de support à la communauté.
- Les entreprises locales (quincailleries, épiceries, jardineries), par des contributions en nature ou en argent.
- Les élus provinciaux et fédéraux locaux, par les fonds discrétionnaires.
- Organiser une activité de collecte de fonds (BBQ, soirée de projection, etc.)
- L'autofinancement. Partout à Montréal, des voisins se partagent les coûts du déneigement de leur ruelle. Pourquoi ne pas prévoir une contribution volontaire pour l'entretien et la bonification annuelle de la ruelle verte?

### Pour aller plus loin : Permettre la réalisation de « PHASES 2 »

En 2017, dans la majorité des cas, le financement des projets de ruelles vertes est non récurrent, c'est-à-dire que les comités de ruelles ne peuvent soumettre une deuxième demande pour bonifier leur ruelle.

Les témoignages accumulés nous amènent à recommander l'adoption d'un volet « phases 2 » qui permettrait d'encadrer et de financer ces demandes. Il est souhaitable que les comités de ruelles continuent de rêver leurs ruelles. Les appuyer dans cette « phase 2 » permettra de maintenir la mobilisation des comités de citoyens et permettra aux arrondissements d'encadrer de manière officielle les nouveaux aménagements.

Ce processus de « phase 2 » se met en place dans certains arrondissements, dont Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et il est trop tôt pour se prononcer sur les meilleures pratiques. Nous recommandons l'adoption d'un processus simple. Par exemple, le comité pourrait être tenu d'organiser une assemblée de ruelle (avec quorum) visant à adopter un plan d'aménagement modifié, puis soumis à l'arrondissement.

## 2 LES RUELLES VERTES DE MONTRÉAL

---

### 2.5. L'implantation des ruelles vertes : trois approches distinctes

des projets soumis<sup>9</sup>, le nombre et le type d'activités de mobilisation à réaliser dans les ruelles. Le budget alloué et les objectifs peuvent être inscrits dans le plan d'action annuel de l'éco-quartier ou dans le cadre d'un mandat distinct pour la gestion du programme de ruelles vertes.

**Dans cette démarche, l'éco-quartier est (généralement) responsable de :**

- Promouvoir les ruelles vertes, informer les citoyens quant au processus menant à la création d'une ruelle verte
- Encourager l'implication citoyenne et encadrer la mobilisation dans les étapes menant à la réalisation d'une ruelle verte
- Favoriser la recherche de solutions et l'innovation
- Servir d'intermédiaire entre l'arrondissement et les citoyens
- Prévoir et réaliser les aménagements en collaboration avec les citoyens et l'arrondissement<sup>10</sup>
- Gestion des travaux d'aménagement
- Gestion du budget
- Assurer le suivi et la pérennisation des projets à long terme

**L'arrondissement aura (généralement) comme responsabilités de :**

- Approuver les différentes étapes du processus, une fois celles-ci complétées.
- (Le cas échéant) émettre des recommandations et/ou de demander des modifications aux documents soumis pour assurer la conformité et la qualité du projet.
- (Le cas échéant) prendre en compte les plaintes formulées par les riverains.
- Émettre les autorisations nécessaires (ex : permis d'occupation du domaine public pendant les travaux, permis d'excavation, autorisation de fermeture (partielle, temporaire ou permanente) d'un tronçon ou de la totalité de la ruelle.
- Valider le choix de végétaux, etc.
- Coordonner les appuis matériels et techniques fournis par l'arrondissement (ex : support par diverses directions telle que l'urbanisme pour la réalisation de plans, les travaux publics pour l'excavation, dons en plantes et matériaux, panneaux de signalisation).

---

<sup>9</sup> Les arrondissements pourront se baser sur une caractérisation des ruelles présentes sur leur territoire et d'une grille d'évaluation des projets soumis pour faciliter ces étapes.

<sup>10</sup> À cette étape, l'éco-quartier et l'arrondissement pourront faire appel à des contractuels externes pour réaliser certains travaux, dont l'excavation du béton et de l'asphalte.



## L'implantation des ruelles vertes : trois approches distinctes 2.5.

- Faire l'inspection et la supervision avant, pendant et après les travaux
- Gérer les communications de l'arrondissement à l'interne et avec les citoyens (production d'affiches d'information, de dépliants, etc.)

**GESTION DE L'IMPLANTATION PAR L'ARRONDISSEMENT**

Trois arrondissements de Montréal ont opté pour une approche différente, soit :

- Le Plateau-Mont-Royal
- Montréal-Nord
- Verdun

Ici, l'essentiel des tâches est réalisé par un responsable de l'arrondissement, par des agents techniques relevant du développement durable, de l'urbanisme, de la voirie ou des travaux publics, par exemple.

Si l'arrondissement a un éco-quartier, celui-ci sera (généralement) responsable d'informer la population de l'existence d'un programme de ruelles vertes et d'en expliquer les bénéfices. Il s'impliquera, à la manière d'un conseiller, dans le processus de demande et de soumission du projet et lors de la phase des travaux.

Une fois le projet complété, l'éco-quartier pourrait être appelé à animer des activités de sensibilisation dans les ruelles afin de contribuer à maintenir la mobilisation. Il peut aussi réaliser, au fil du temps, des projets de verdissement dans les ruelles et des projets d'éducation relative à l'environnement (comme l'installation d'hôtels à insectes).



Figure 14 : Exemple de panneau Ruelle verte<sup>11</sup>.  
Crédits : Ville de Montréal

<sup>11</sup> Les arrondissements utilisent divers modèles de signalisation pour les ruelles vertes.

### 2.5. L'implantation des ruelles vertes : trois approches distinctes

#### GESTION DE L'IMPLANTATION MULTIPARTITE

Certains projets de ruelles vertes sont réalisés selon un modèle de gestion que nous désignons sous l'appellation « multipartite ». Ce modèle se caractérise par des sources de financement supplémentaires et par l'allocation de ressources supérieures à celles normalement allouées. Il s'agit de projets de plus grande envergure, où le responsable fera généralement appel aux services de firmes spécialisées pour la réalisation des plans et des travaux.

Ces dernières années, ces sources de financement publiques ont été le Fonds vert (MDDELCC) géré par l'Institut National de Santé publique, le programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement Canada et le programme Quartiers 21.

Les ruelles visées sont transformées en « infrastructures vertes », c'est-à-dire que les surfaces excavées sont beaucoup plus importantes et que les aménagements (asphalte perméable, fosses végétalisées, toits verts, etc.) sont conçus pour atteindre un niveau de performance élevé en termes de rétention d'eau de pluie et de réduction de l'effet d'îlot de chaleur.

Par exemple, deux projets de ce type ont été réalisés par Ville en vert, porteur du programme Éco-quartier dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville. Les projets de ruelles « bleues-vertes », annoncés dans les arrondissements Le Sud-Ouest et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, sont également de ce type.

Dans cette approche, puisque la plupart des étapes sont confiées à une firme externe, le défi sera d'impliquer la population tout au long du processus et de favoriser le sentiment d'appartenance garant d'une pérennité à long terme. De plus, le porteur du projet doit avoir dans son équipe une ressource possédant la formation et l'expérience requise pour superviser le travail de la firme externe.

L'implantation des ruelles vertes : trois approches distinctes 2.5.



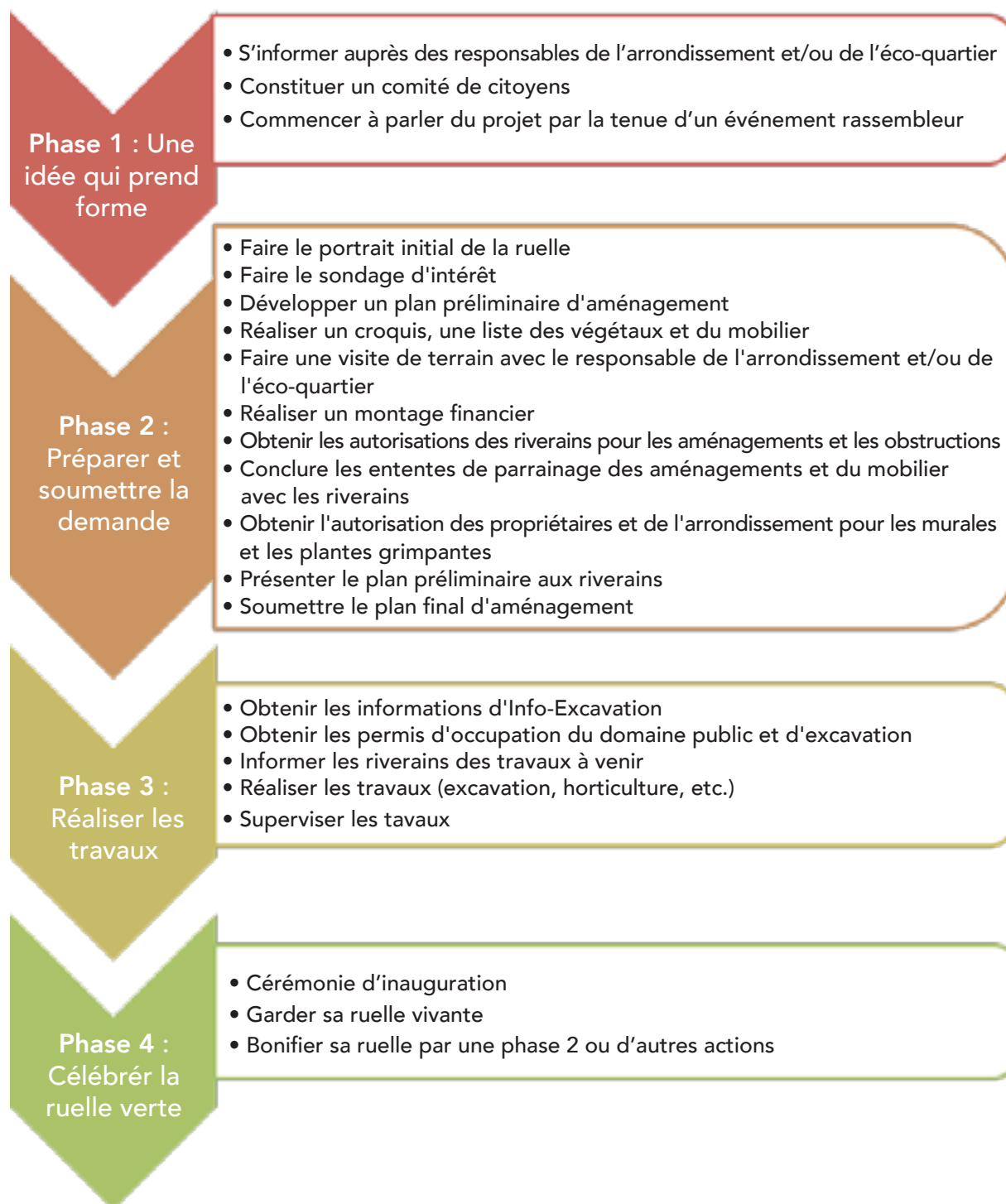
Figure 15 : **Avant/après** de la ruelle verte Cartierville. Crédits : Ville en vert



**LES  
PRINCIPAUX  
JALONS DE  
L'IMPLANTATION  
D'UNE RUELLLE VERTE**

Un processus d'implantation clair et transparent, comportant des jalons bien définis, permet à tous les intervenants d'agir avec confiance et efficacité.

Tableau 2 : Récapitulatif des phases et jalons



#### PHASE 1 : Une idée qui prend forme

Un projet de ruelle verte est une démarche citoyenne qui se veut démocratique, inclusive et représentative des valeurs et des aspirations des riverains. En 2017, l'idée de créer une ruelle verte provient généralement de gens qui ont vu ou entendu parler des ruelles vertes de Montréal.

S'impliquer pour le développement durable de son milieu de vie est une manifestation d'éco-citoyenneté que les arrondissements

doivent catalyser et encourager. Inspirer les citoyens et partager les bonnes pratiques est également une priorité, afin de susciter l'implication et de l'optimiser.



Figure 16 : Soirée de Vue de Ruelle dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en 2017. Crédits : Laurent Guérin

#### Avez-vous vu Vue de ruelle?

Événement de la programmation officielle du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, l'initiative VUE DE RUELLE du REQ a mis en lumière le merveilleux des ruelles vertes de Montréal par la création de huit webdocumentaires. C'est une excellente façon de découvrir, à travers le regard de ceux et celles qui cultivent, aiment et habitent leurs ruelles vertes, le foisonnement d'idées et de créativité des comités de citoyens et le sentiment de fierté qu'ont les personnes qui s'investissent dans leur milieu.



Consultez en ligne sur le Youtube de Vue de ruelle

<https://www.youtube.com/channel/UCuL6FK5reBr8W-w3KZ-dRg>



### Orienter la démarche citoyenne

Le processus menant à l'aménagement d'une ruelle verte est relativement exigeant. Il demande du temps, une bonne capacité d'organisation et la capacité de comprendre les normes et les règlements relatifs à l'aménagement du domaine public. Il est important que les citoyens intéressés aient facilement accès à tous les outils, dont un guide d'implantation local, et les coordonnées des personnes responsables.

### Constitution d'un noyau dur

Trois à dix citoyens sont appelés à s'impliquer de manière plus intensive dans le cadre d'un comité de ruelle (idéalement constitué en majorité de propriétaires riverains). Le comité représente la ruelle dans chacune des étapes de la démarche et collabore étroitement avec les responsables de l'éco-quartier et/ou de l'arrondissement à monter le projet. Une fois le projet réalisé, il est appelé à maintenir la ruelle vivante, en l'entretenant, en organisant des activités et en impliquant les nouveaux voisins.

**Le comité de ruelle est en quelque sorte le conseil d'administration de la ruelle verte.**

**Il pourrait être constitué ainsi:**

- Président de comité (facultatif)
- Responsable des relations avec l'arrondissement et l'éco-quartier
- Responsable des communications avec les riverains
- Responsable de l'entretien (des végétaux, de la propreté, des jardins, etc.)
- Responsable de l'animation et des activités éducatives

Les réunions du comité de ruelle pourraient être consignées dans des procès-verbaux idéalement conservés dans des archives communes et accessibles. Le comité doit tendre à représenter la population de la ruelle, être inclusif et composé de gens possédant des compétences variées, tant au niveau professionnel que personnel. Par exemple, dans des milieux avec une grande mixité culturelle, pouvoir compter sur une personne capable de briser la barrière de la langue sera un atout de taille.



Figure 17: Réunion annuelle du comité de ruelles vertes de Villeray. Crédits : Éco-quartier Villeray

### 3 LES PRINCIPAUX JALONS DE L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE

---

#### Susciter l'intérêt des riverains

Une bonne façon de créer des liens entre les riverains, de parler du projet, d'évaluer l'intérêt de manière préliminaire ou recruter des membres pour le comité est d'organiser une activité « brise-glace ».

Voici quelques idées :

- Repas communautaire (ex : [Restaurant Day](#)) ou 5 à 7
- Corvées de propreté (<https://ville.montreal.qc.ca/corvees/>)
- Activité pour le [Jour de la Terre](#) (22 avril) (ex : projections de films ou documentaires)
- Activité pour la [Fête des Voisins](#) du Réseau québécois de villes et villages en santé (date variable en début de juin) (ex : jeux et activités ludiques)
- Vente de garage
- Fête d'Halloween



Figure 18 : Fête des voisins dans une ruelle.  
Crédits : Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie

Recueillir les coordonnées des participants et susciter l'adhésion à un « groupe Facebook » à cette occasion s'avèrera judicieux. Plusieurs comités de ruelle utilisent effectivement les réseaux sociaux comme babillard et principaux moyens de communication.



## PHASE 2 : Préparer et soumettre une demande de projet à l'arrondissement

Une fois la mobilisation citoyenne autour du projet de ruelle verte débutée, le comité peut entamer les démarches officielles<sup>12</sup>. Au cours de cette phase, les citoyens, avec l'aide de leur éco-quartier ou de leur arrondissement, doivent colliger les informations qui serviront à évaluer la faisabilité du projet, démontrer le niveau de mobilisation et préparer un plan d'aménagement.

**Dans la plupart des arrondissements, une demande d'aménagement de ruelle contient :**

- Un portrait initial de la ruelle
- Des informations sur les demandeurs et les membres du comité de ruelle
- Un sondage d'intérêt
- Un sondage d'intérêt pour la fermeture d'un tronçon (dans le cas d'une fermeture complète ou partielle)
- Une autorisation écrite des riverains dont la propriété ou l'accès au stationnement est touché par les aménagements et/ou les obstructions à la circulation
- Un plan d'aménagement, incluant un croquis, une estimation des aires et surfaces à excaver, la liste et l'emplacement des mobiliers proposés et la liste des végétaux
- Un montage financier
- Un compte-rendu de la séance de présentation publique du plan préliminaire d'aménagement

Les arrondissements évaluent les demandes reçues en fonction de critères préétablis, dont la qualité globale de la demande, le potentiel de verdissement de la ruelle, la localisation, la présence/absence d'obstacle majeur au projet et les résultats du sondage d'intérêt. D'autres arrondissements préféreront financer les projets par ordre, c'est-à-dire que chaque demande valide et dûment complétée sera prise en charge et réalisée.

---

<sup>12</sup> Attention, plusieurs arrondissements possèdent leur propre programme d'implantation et la demande de projet est soumise de manière différente. Référez-vous à l'annexe A pour consulter les guides d'implantation existants.

#### Portrait initial de la ruelle

Toute demande de projet doit contenir un certain nombre de données factuelles qui constituent le portrait de l'état actuel. Notamment :

- Localisation de la ruelle (rue à l'Ouest, à l'Est, au Sud, au Nord)
- Nombre total d'immeubles ayant un accès direct à la ruelle  
([consulter le registre foncier en ligne](#))
- Nombre total d'unités d'occupation ([consulter le registre foncier en ligne](#))
- Largeur et longueur approximative (peut-être mesurée/validée à partir de *Google Mes cartes*)
- Photographies permettant de constater l'état actuel de la ruelle et ses principales caractéristiques
- Croquis de la ruelle (identifiant ses principales caractéristiques : ex : commerces locaux, places de stationnement, dos d'âne, signalisation en place, lampadaires, autres infrastructures publiques, etc.)
- Coordonnées du/des représentants du comité de ruelle
- Mode de déneigement en hiver (déneigé par l'arrondissement/déneigé partiellement par un entrepreneur/non déneigé)
  - Mode de collecte des matières résiduelles (le cas échéant)
  - Autres informations demandées par l'arrondissement.

#### Sondage d'intérêt

La grande majorité des arrondissements qui ont un programme d'implantation exigent d'inclure à la demande initiale les résultats d'un sondage d'intérêt. Celui-ci est réalisé auprès des riverains de la ruelle, par le comité de ruelle, avec l'aide de bénévoles et/ou de l'éco-quartier. On parle d'un sondage d'intérêt puisque la question qui est posée concerne uniquement la volonté de participer au projet.

Question-type d'un sondage d'intérêt :



*Nous, voisins et voisines, commerçants et commerçantes, organismes de la ruelle située entre les rues ..... , désirons faire de cette ruelle commune une ruelle verte. Nous désirons participer à ce projet avec les talents de tous et chacun, afin de verdir et d'aménager la ruelle de façon sécuritaire et conviviale. Nous sommes prêts à collaborer avec l'Éco-quartier ..... et tout autre partenaire potentiel pour réaliser ce projet.*

Théoriquement, le seuil minimal acceptable de répondants en faveur du projet est de 50 % + 1 (un vote par adresse civique). Toutefois, il est préférable d'obtenir un taux d'approbation de 75% ou plus, avec un taux de participation de plus de 50%.

Certains arrondissements qui réalisent des projets de ruelles vertes qui ne comportent pas d'entraves à la circulation automobile n'exigent pas de sondage d'intérêt. Les arrondissements sont responsables du domaine public, donc de la majorité des ruelles (certaines ruelles sont privées), et ils sont libres d'y autoriser et d'y réaliser des aménagements qui respectent les normes et les règlements en place.

Pour réduire la tâche des comités, l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a choisi d'inverser le fardeau de la preuve, en demandant aux opposants au projet de ruelle verte de réaliser le sondage. Si les résultats produits démontrent qu'une majorité de citoyens s'oppose au projet, celui-ci ne sera pas soutenu par l'arrondissement. Selon nous, d'autres arrondissements pourraient s'inspirer de cette approche dans les années à venir, surtout lorsque l'expérience démontre que les sondages d'intérêt réalisés par les citoyens produisent, à tout coup, un taux d'approbation de plus de 75%.

**Sondage pour la fermeture complète ou partielle d'une ruelle**

Certains arrondissements permettent la fermeture complète ou partielle des ruelles à la circulation automobile. D'autres, comme Le Plateau-Mont-Royal, encouragent l'aménagement de tronçons « champêtres », des tronçons entièrement fermés à la circulation où la déminéralisation se fait sur la totalité de la surface.

### 3 LES PRINCIPAUX JALONS DE L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE

Dans tous les cas, cette question doit être soumise aux riverains dans un sondage. Le comité de ruelle et/ou l'éco-quartier doit également obtenir les autorisations de chacun des riverains (propriétaires, résidents, commerçants) directement touchés par l'obstruction véhiculaire souhaitée.



Figure 19 : Entrée de ruelle fermée à la circulation dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Crédits : REQ

#### Plan préliminaire d'aménagement

Le comité de ruelle doit soumettre à l'arrondissement un plan préliminaire d'aménagement. Plusieurs rencontres pourraient être nécessaires pour produire la version finale de ce plan. Le responsable des ruelles vertes de votre éco-quartier ou de votre arrondissement devrait participer à ces rencontres puisque celui-ci pourra inspirer les membres du comité, présenter les différents types d'aménagements réalisés dans d'autres ruelles, estimer la faisabilité et les coûts des travaux et veiller au respect des contraintes. Différents scénarios peuvent être développés par le comité de ruelle à cette étape.



Figure 20 : Tronçon central de ruelle fermée à la circulation par un bac de ciment, arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. Crédits : REQ

C'est le moment de rêver et aussi de choisir ses priorités. Tout en demeurant réaliste, le plan d'aménagement peut être ambitieux et innovant, quitte à ce que sa réalisation se fasse sur une plus longue période.

**Les principales questions à se poser lors de ces rencontres :**

- Quel est l'objectif principal du projet de ruelle verte (ex : embellir, rafraichir, capter l'eau de pluie, nourrir, jouer, etc.) ?
- Souhaitez-vous excaver pour faire des plates-bandes en pleine terre ou des fosses centrales?<sup>13</sup>
- Souhaitez-vous fermer la ruelle (ou une section) à la circulation automobile ?
- Souhaitez-vous utiliser des bacs de plantation ?
- Souhaitez-vous planter des arbres dans la ruelle? Dans les cours-arrières?
- Souhaitez-vous faire des aménagements verticaux, utiliser du treillis, des plantes grimpantes ?
- Souhaitez-vous choisir une thématique particulière pour la ruelle ou une section de ruelle (ex : papillons monarques, agriculture urbaine, insectes pollinisateurs, autre ?)
- Souhaitez-vous définir des sections à usages distincts dans la ruelle (ex : zone de jeu, zone de détente, zone de découverte, zone de stationnement des vélos, boîtes de partage, station de réparation de vélo, etc.)
- Souhaitez-vous inclure du marquage au sol, de la signalisation ou des mesures d'apaisement de la circulation ?
- Souhaitez-vous inclure des murales ?
- Souhaitez-vous donner un nom à votre ruelle ?
- Autre question émanant des résidents ?

<sup>13</sup> Dans le cas de tronçons ouverts à la circulation automobile, la plupart des arrondissements demandent de maintenir un dégagement de 3,5 mètres pour le passage des voitures. L'emplacement des plates-bandes devrait aussi prendre en compte le rayon de braquage des véhicules à la sortie des places de stationnement sur les terrains privés.



**Pour vous inspirer, nous vous suggérons ces quelques ressources :**

#### **Cartographie des ruelles vertes**

En ligne : [https://www.eco-quartiers.org/ruelle\\_verte](https://www.eco-quartiers.org/ruelle_verte)

#### **Galerie photos des ruelles vertes (Flickr)**

En ligne : <https://www.flickr.com/photos/regroupementecoquartiers>

#### **Application mobile « Parcours verts et actifs »**

<https://www.eco-quartiers.org/parcoursvertsetactifs>

#### **Sur Facebook**

Plusieurs comités de ruelles vertes ont des pages Facebook.

Effectuez une recherche en utilisant le mot clef « ruelle verte ».

### **Pour aller plus loin : Ma ruelle... ce n'est pas une ruelle, c'est l'hiver !**

Montréal est une ville d'hiver. Pourtant, très peu de nos lieux publics sont aménagés en fonction de cette saison. Pourquoi ne pas réaliser un plan d'aménagement hivernal ?

Quelles activités pourraient s'y dérouler, quels jeux pour les enfants ?

Comment gérer la neige, l'eau, le déneigement, le manque d'ensoleillement, le froid ?

L'éco-quartier Rosemont–La-Petite-Patrie a produit deux documents sur ce sujet :

#### **Conseils pratiques pour faire vivre votre ruelle en hiver, tout en respectant vos voisins.**

En ligne : [http://www.ecoquartier-rpp.org/wp-content/uploads/Ruelle\\_hiver\\_2014.pdf](http://www.ecoquartier-rpp.org/wp-content/uploads/Ruelle_hiver_2014.pdf)

#### **Fiches techniques pour préparer sa ruelle à l'hiver.**

En ligne : <http://www.ecoquartier-rpp.org/wp-content/uploads/Préparer-sa-ruelle-pour-hiver.pdf>

### Le plan d'aménagement (croquis)

Toutes les réflexions du comité sur l'aménagement de leur ruelle doivent être transposées sur un plan. Idéalement, un plan à l'échelle serait utilisé, mais la plupart des arrondissements acceptent à cette étape les croquis effectués à partir de *Google Mes cartes* ou *Google SketchUp*.

**En plus des aménagements souhaités par le comité, le plan devrait comprendre ces éléments :**

- Les entrées de garage et les espaces de stationnement
- Les cours intérieures
- La localisation des poteaux électriques et des haubans
- La localisation des autres servitudes (boîtes d'Hydro-Québec, lampadaires, etc.)
- Le respect du triangle de visibilité dans les sorties de la ruelle et les distances requises pour l'angle de braquage pour les sorties de stationnements (facultatif)

**Le plan préliminaire peut être validé sur le terrain, idéalement en présence du responsable de l'éco-quartier et/ou l'arrondissement. Ce sera le moment de valider :**

- Aires et volumes à excaver
- Surfaces des plates-bandes
- Liste préliminaire des végétaux
- Liste des matériaux nécessaires pour le projet

### Le plan de dépenses

Un plan de dépenses doit accompagner le plan d'aménagement soumis à l'arrondissement. Les travaux d'excavation, lorsque ceux-ci sont souhaités par les comités, représentent une part importante du budget. Pour diminuer les coûts, on opte souvent pour des bacs de plantation, un investissement moins durable puisque le taux de survie des végétaux est moins élevé dans les bacs et ils demandent un travail d'entretien plus important.

Plusieurs comités réussissent à bonifier de manière significative leur ruelle verte en mettant à profit les compétences des riverains. Mettre en commun les talents qui cohabitent dans votre ruelle ne peut être que profitable. Qui dit budget serré dit créativité. Pensez recyclage et récu-



### 3 LES PRINCIPAUX JALONS DE L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE

pération. Donner une deuxième vie à une baignoire en la transformant en bac à framboises, utiliser des pneus usagés pour les transformer en plates-bandes ou en jeux, des surplus de bois de rénovation pour construire une boîte à jouets communautaire, par exemple.

#### Obtenir les autorisations des propriétaires riverains pour chaque aménagement

Ces autorisations ne sont pas exigées systématiquement dans tous les arrondissements. En théorie, elles sont facultatives, puisque l'arrondissement est responsable des aménagements qu'il autorise sur le domaine public, incluant les ruelles. En pratique, elles facilitent l'adhésion des riverains et favorisent le maintien de la mobilisation à long terme. Le comité peut profiter de la présentation du plan préliminaire aux riverains pour les récolter.

Les aménagements situés en bordure des limites des propriétés peuvent être approuvés par le biais d'un formulaire, dans lequel le propriétaire (ou une personne dûment autorisée par celui-ci) certifie être en accord avec les aménagements prévus. Pour la réalisation de murales dans les ruelles, un croquis (comprenant la taille et l'emplacement exact de la murale) doit être approuvé par le propriétaire du bâtiment. Souvent, les arrondissements doivent aussi émettre leur approbation. La même procédure peut s'appliquer dans le cas de la plantation de plantes grimpantes le long des fondations d'une propriété<sup>14</sup>.

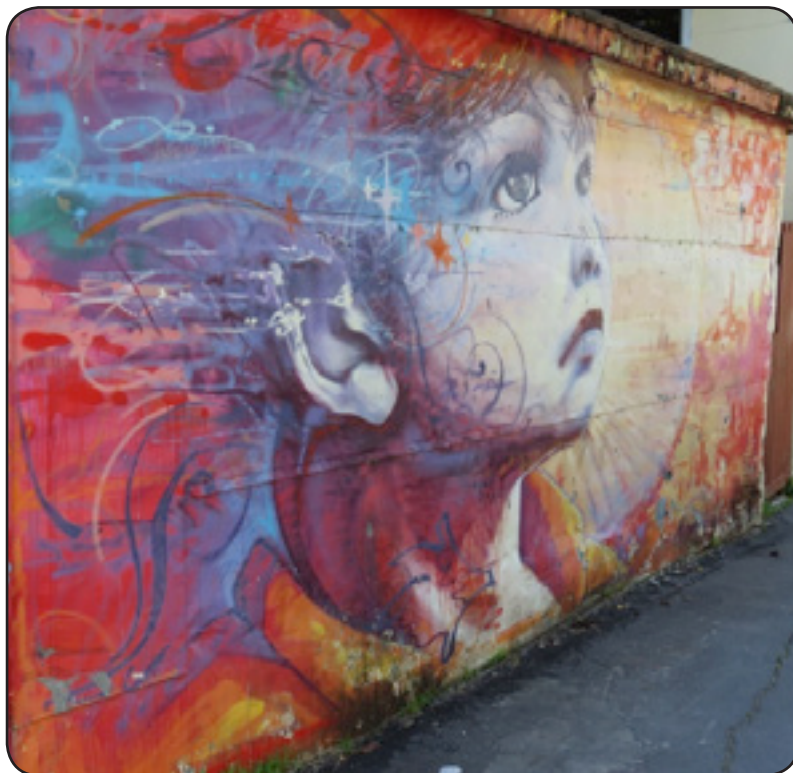


Figure 21 : Murale. Crédits : REQ

<sup>14</sup> Pour une excellente ressource démontrant les bienfaits des plantes-grimpantes en ville, consultez le guide Les plantes grimpantes, une solution rafraîchissante, produit par le Centre d'écologie urbaine de Montréal [http://ileau.ca/sites/default/files/upload/presentation\\_plantes\\_grimpantes\\_ceum\\_ileau.pdf](http://ileau.ca/sites/default/files/upload/presentation_plantes_grimpantes_ceum_ileau.pdf)



Les formulaires peuvent comprendre une composante par laquelle les signataires dérogent de toute responsabilité la Ville de Montréal, l'arrondissement, le comité et l'éco-quartier concernant des dommages éventuels causés aux biens et immeubles attenants ou pouvant résulter de tous les travaux qui seront réalisés et s'engagent à n'entreprendre aucune poursuite ou réclamation contre ces derniers advenant une telle situation.



Figure 23 : Aménagement d'une section de ruelle fermée à la circulation, avec plates-bandes incluant un treillis métallique pour la croissance des plantes grimpantes. Crédits : Société éco citoyenne de Montréal, Éco-quartier Sainte-Marie



Figure 22 : Murale, projet collectif. Crédits : REQ



Figure 24 : Murale, intégrée harmonieusement au bâtiment. Crédits : Prévention-NDG, Éco-quartier Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce



#### L'EXCAVATION EN BORDURE D'UNE FONDATION

*Plusieurs propriétaires ont des réticences à ce que des excavations soient réalisées à proximité des fondations de leur bâtiment. Effectivement, maintenir l'intégrité des fondations est fondamental pour éviter les infiltrations d'eau et l'éventuelle dégradation du béton liée au gel-dégel.*

*La première question à se poser concerne l'état de la ruelle avant les travaux de verdissement. En effet, les ruelles de Montréal sont souvent très dégradées et leur drainage est imparfait, faisant en sorte que des infiltrations/accumulations d'eau peuvent déjà avoir lieu le long des fondations.*

*L'aménagement d'une plate-bande en pleine terre le long d'une fondation occasionnera une infiltration d'eau dans le sol. Si celle-ci est bien conçue, l'écoulement de l'eau se fera vers le centre de la ruelle (pente négative), ce qui pourrait en fait protéger la fondation en améliorant le drainage. De plus, des sols bien constitués et bien aérés permettent un meilleur écoulement et évitent les accumulations d'eau.*

*Il faut également considérer l'accumulation de neige en hiver, puisque les risques d'infiltration augmentent au printemps lors de la fonte. Les ruelles et sections de ruelles non déneigées en hiver devraient être déneigées au printemps, de manière à ce que l'eau de fonte soit éloignée des fondations.*

*Par précaution, nous recommandons, à moins d'une autorisation explicite du propriétaire, de conserver un retrait d'au moins 30 cm entre les fondations et les zones excavées, principalement afin d'éviter les bris lors des travaux d'excavation.*

*En conclusion, des fondations saines ne devraient pas être affectées par des plates-bandes bien conçues. En fait, elles devraient être protégées. Dans tous les cas, un propriétaire qui constate la présence de fissures (ou d'autres signes d'infiltration d'eau) dans ses fondations devrait agir rapidement. Il aura tout avantage à coordonner les travaux de réparation et/ou d'imperméabilisation de sa fondation avec les travaux d'excavation pour le verdissement de la ruelle. Pourquoi ne pas en profiter ?*





Figure 25 : Aménagement d'une section de ruelle fermée à la circulation, avec plates-bandes longeant les fondations de deux édifices (Ruelle 6e-7e-Holt-Dandurand). Crédits : Arrondissement Rosemont La Petite-Patrie

### Convenir de parrainages pour les aménagements

En plus des autorisations obtenues des propriétaires à l'étape précédente, le comité de ruelle pourra demander (certains arrondissements l'exigent, d'autres l'encouragent fortement) que chaque intervention de verdissement qui requiert de l'entretien (arrosage, taille, nettoyage, etc.) soit « adoptée » par un citoyen. Celle-ci peut se faire de manière officielle, avec un formulaire.

Le parrainage des aménagements et des plantations est une bonne solution afin de répartir les tâches et d'assurer un bon entretien. En plus des interventions de verdissement, tous les items ajoutés dans la ruelle par le projet de ruelle verte, comme les bancs et les composteurs, peuvent être adoptés.



Figure 26 : Ruelle verte dans l'arrondissement Lachine. Groupe de recherche appliquée en macroécologie. Crédit Éco-quartier Lachine

#### Présentation du plan préliminaire aux riverains

Une fois le plan préliminaire et le budget bonifiés par le responsable de l'arrondissement ou de l'éco-quartier, il doit être présenté à l'ensemble des riverains afin de recueillir leurs commentaires et de faire des modifications au besoin. Cette étape permet de susciter l'adhésion au projet et de prendre en compte certains besoins qui nous auraient échappé. Les riverains doivent être convoqués de manière officielle, par un avis envoyé à tous et/ou affiché dans la ruelle. Un compte-rendu devrait aussi être produit et soumis avec la demande officielle. La présence de l'éco-quartier et/ou de l'arrondissement sera très utile. Il sera en mesure de répondre aux questions des citoyens et pourra justifier les choix d'aménagement.

Le comité doit prévoir du temps pour retourner à la planche à dessin, puisque consulter veut aussi dire écouter et s'adapter.

#### Réalisation du plan final d'aménagement et approbation du plan par l'arrondissement

Lorsque toutes les étapes précédentes sont complétées, la demande officielle peut être envoyée à l'arrondissement. Dans la plupart des cas, les demandes doivent être envoyées à l'automne (octobre – novembre), ce qui permettra à l'arrondissement d'évaluer les demandes et d'informer les comités à la fin de l'hiver.

Le responsable de l'arrondissement qui reçoit la demande doit faire l'évaluation de ses différentes composantes et autoriser les aménagements prévus. Pour ce faire, l'avis et l'approbation de différents services de l'arrondissement peuvent être nécessaires (urbanisme, études techniques, travaux publics, voirie, etc.). Dans certains arrondissements, le choix des végétaux (espèce indigène, taille à maturité (certains arrondissements limitent la hauteur à maturité à 8 mètres)), et l'emplacement des arbres doivent être approuvés par la division responsable (ex : Parcs). Le mobilier, comme les bancs, doit aussi être approuvé.

Des rétroactions entre l'arrondissement, l'éco-quartier et le comité sont à prévoir à cette étape puisque des modifications au plan préliminaire d'aménagement pourraient être demandées.



L'arrondissement annonce les projets retenus une fois par année, par le biais de lettres officielles envoyées aux comités citoyens, avec l'éco-quartier en copie-conforme. L'approbation officielle des projets devrait inclure un échéancier pour l'ensemble du projet, identifiant les responsabilités et les tâches de l'éco-quartier, de l'arrondissement et des citoyens.

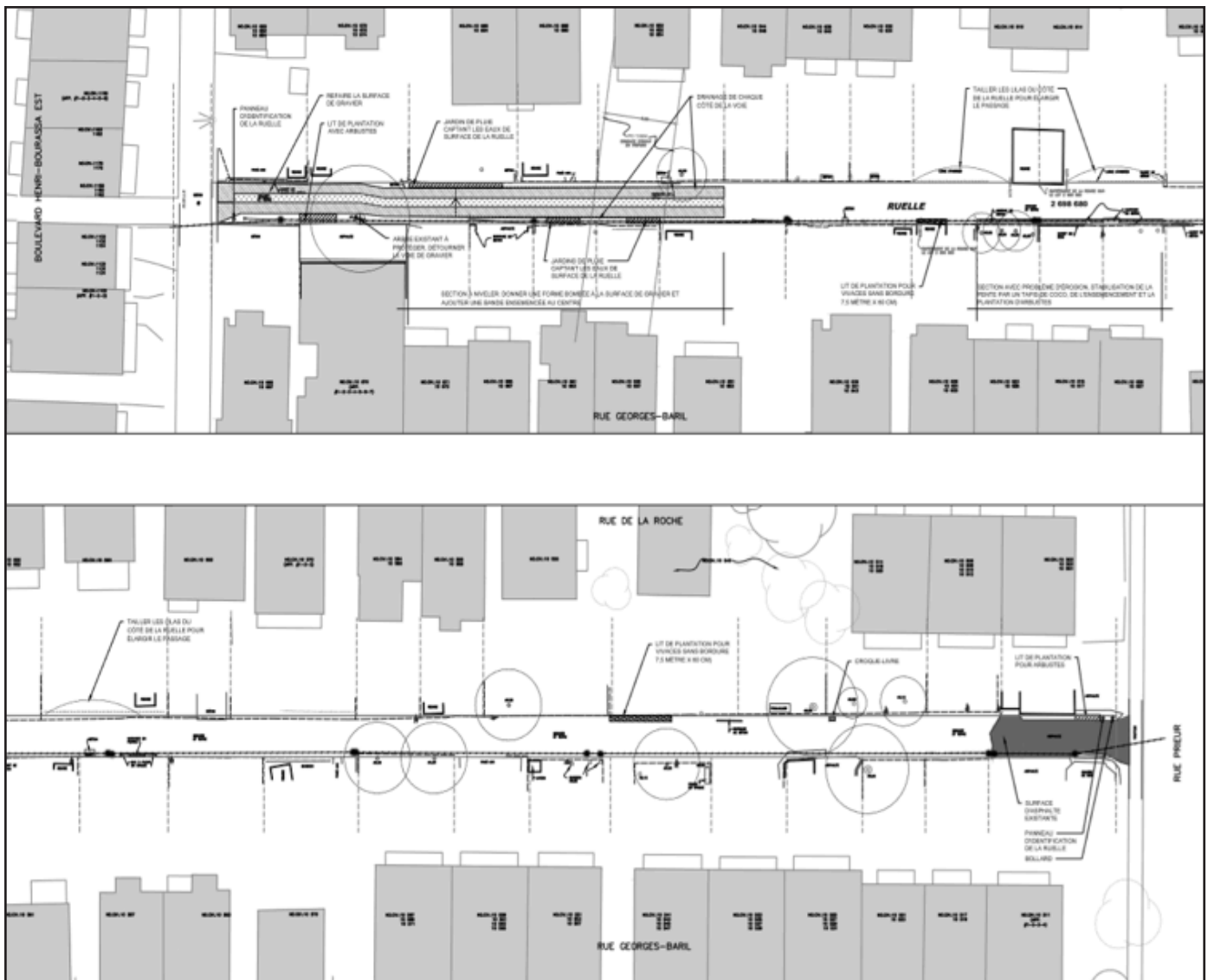


Figure 27 : Plan d'aménagement Crédits : Ville en vert



## **PHASE 3 : Les travaux d'aménagement**

### **Obtenir toutes les informations d'Info-Excavation**

Avant d'entreprendre les travaux, le responsable devra faire une demande d'information à Info-Excavation afin de s'assurer qu'aucune infrastructure souterraine ne sera affectée par le creusage. Les informations obtenues d'Info-Excavation sont valides 30 jours.

**L'arrondissement Rosemont–La-Petite-Patrie émet les recommandations suivantes dans son Guide d'aménagement des ruelles vertes :**

- Respecter une distance de 120 cm par rapport aux installations souterraines (égouts, puisards, installations publiques, etc.)
- Respecter une distance de 45 cm par rapport aux poteaux, points d'ancrage et mobiliers urbains existants
- Préconiser une profondeur de 45 cm et une largeur minimale de 60 cm pour les fosses végétales
- À moins d'une autorisation du propriétaire, préconiser un retrait minimal de 30 cm entre un mur d'une propriété et un lit de plantations

### **Demande de permis d'occupation temporaire du domaine public**

Le responsable doit obtenir, avant d'entreprendre les travaux, tous les permis et les autorisations nécessaires, dont un permis d'occupation temporaire du domaine public, délivré par l'arrondissement. Dans la majorité des cas, ce permis est délivré gratuitement.

Dans certains arrondissements, des permis d'excavation sont exigés. Les arrondissements peuvent aussi émettre des autorisations spécifiques à la plantation d'arbres et d'arbustes.



### 3 LES PRINCIPAUX JALONS DE L'IMPLANTATION D'UNE RUELLE VERTE

#### Informer les riverains

Le comité doit distribuer une lettre à tous les riverains pour les avertir des travaux et de l'échéancier. Celle-ci peut être envoyée par courriel si les contacts des riverains ont été obtenus par le comité. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, l'information doit être communiquée par le biais d'une lettre. Certains arrondissements demandent que cette étape soit complétée au moins 5 jours avant l'ouverture du chantier.

Dans certains arrondissements, comme Rosemont–La-Petite-Patrie, les communications de l'arrondissement produisent des affiches spécifiquement dédiées à cet objectif.

Les riverains pourront également constater que des travaux d'excavation sont prévus dans leurs ruelles puisque dans plusieurs cas, les responsables viendront marquer au sol l'emplacement des excavations. Pendant cette période, les citoyens sont invités à maintenir la ruelle propre et libre d'entraves à la circulation.



Figure 29 : : À gauche marquage au sol annonçant les travaux. À droite : dans les ruelles vertes de Sainte-Marie, le béton et l'asphalte sont réutilisés pour délimiter les plates-bandes de la ruelle verte. Crédits : Société éco citoyenne de Montréal, Éco-quartier Sainte-Marie





Figure 30 : Affiche annonçant la réalisation de travaux de verdissement dans une ruelle de Rosemont-La Petite-Patrie.  
Crédits : Regroupement des éco-quartiers

### Plantation et travaux d'aménagement horticoles

Une fois les travaux lourds effectués, les citoyens seront appelés à participer aux travaux horticoles, sous la supervision de l'éco-quartier et/ou l'arrondissement. Ceux-ci fourniront une formation de base sur les techniques de plantation, d'entretien et de taille (avoir par exemple un plan annuel d'entretien). L'implication des citoyens à cette étape est encouragée, puisqu'elle permet de développer le sentiment d'appartenance et d'assurer le bon entretien des végétaux à long terme. Des végétaux mal entretenus dans les ruelles peuvent entraîner des problèmes comme l'obstruction de la voie de circulation. Certains arrondissement distribuent « un avis d'amélioration » dans le cas de ruelles vertes où la situation est jugée problématique.



Figure 31 : Plantation dans une ruelle verte de Sainte-Marie.  
Crédits : Société éco citoyenne de Montréal, 2017



Figure 32 : Plantation dans une ruelle verte de Montréal-Nord. Crédits : Coop de solidarité Éco-Nord, éco-quartier Montréal-Nord, 2017



#### La bonne plante au bon endroit

Les éco-quartiers accompagnent les résidents dans le choix des végétaux pour les plates-bandes et les bacs de la ruelle verte. Parmi les ressources disponibles, mentionnons un excellent « Guide des plantes » réalisé par la Société écocitoyenne de Montréal (SEM), organisme qui porte le programme Éco-quartier dans le district de Sainte-Marie de l'arrondissement de Ville-Marie.

De manière générale, les éco-quartiers suggèrent des plantes indigènes, vivaces, demandant peu d'entretien et ayant de faibles besoins en eau. Les éco-quartiers s'assurent que les aménagements n'affectent pas l'éclairage, les fils électriques et autres servitudes, le sentiment de sécurité et la circulation en général dans la ruelle. De plus, les végétaux épineux, toxiques, allergènes et envahissants sont à éviter.

**Consultez en ligne :** <http://fr.calameo.com/read/004921245df3264b75c85>

#### Un arbre pour mon quartier

Sous l'initiative du Regroupement des éco-quartiers et de la Société de verdissement du Montréal métropolitain (Soverdi), la campagne « Un arbre pour mon quartier » permet aux Montréalaises et Montréalais d'acheter des arbres à faible coût. Un arbre pour mon quartier s'inscrit dans un effort global d'augmentation du couvert végétal de l'île de Montréal : le Plan d'action Forêt urbaine (PAC).

**Consultez en ligne :** <https://www.unarbrepourmonquartier.org/>

Pour vous aider dans votre choix, en fonction notamment de la présence de fils électriques, nous vous suggérons de visiter le répertoire d'Hydro-Québec :

**Consultez en ligne :** <https://arbres.hydroquebec.com/recherche-arbres-arbustes>



## PHASE 4 : Célébrer et profiter de la ruelle !

### La cérémonie d'inauguration

Le comité de ruelle et l'éco-quartier organisent l'inauguration de la ruelle verte, à laquelle sont invités les citoyens riverains, les partenaires, les élus et, le cas échéant, les médias. Les détails de l'inauguration doivent être transmis rapidement à l'arrondissement afin de déterminer si un permis d'événement sur le domaine public doit être délivré. Idéalement, le panneau « Ruelle verte » sera dévoilé à l'inauguration.



Figure 33 : Inauguration de la ruelle verte, arrondissement de Ville-Marie. Crédits : Société éco citoyenne de Montréal, Éco-quartier Sainte-Marie

#### Garder sa ruelle verte vivante

Un des grands défis des ruelles vertes est le maintien de la mobilisation. Dans certaines ruelles, la question ne se pose pas. La communauté s'est appropriée l'espace, des liens durables se sont tissés. Ailleurs, le départ d'un leader ou la fatigue du comité se fait sentir et les « Lumières » vacillent. Dans une ville comme Montréal, où 45,9% de la population déménage au moins une fois sur une période de 5 ans, les efforts pour faciliter la création de liens entre les riverains semblent effectivement nécessaires (Ville de Montréal, 2014).

En plus de permettre la bonification de ruelles dans le cadre de « Phases 2 », les arrondissements peuvent appuyer la tenue d'activités dans les ruelles et faire un suivi personnalisé avec chacun des comités annuellement. Ce suivi permet de maintenir à jour la liste des contacts, notamment.

**L'arrondissement peut aussi mandater son éco-quartier pour organiser des activités.**

Par exemple :

- Activités physiques dans les ruelles
- Activités d'éducation relative à l'environnement dans les ruelles (avec les écoles, les enfants, par exemple)
- Corvées de nettoyage et d'entretien des végétaux
- Fêtes de ruelles
- Autres

Dans certains quartiers de Montréal, les éco-quartiers ont formé des communautés de ruelles vertes, afin de réunir les leaders des différents comités. Ces réunions permettent aux uns et aux autres d'apprendre à se connaître et à mettre en commun des ressources dans le but de maintenir la mobilisation et de bonifier continuellement les ruelles vertes existantes. En plus de rencontres annuelles en personne, ces communautés partagent des informations et utilisent à bon escient les réseaux sociaux.

Il existe aussi à Montréal une communauté d'ami(e)s des ruelles vertes. Des initiatives citoyennes sont nées de leur implication, comme la Journée des ruelles vertes, qui en sera à sa cinquième édition en 2018.







Figure 34 : Activité de marche sur le parcours vert et actif de Rosemont.  
Crédits : Regroupement des éco-quartiers



Figure 35 : Corvée de propreté dans une ruelle verte de Verdun.  
Crédits : Maison de l'environnement de Verdun

Archives de Montréal (s.d.), Fonds Anne-Marie Boucher. - 1975-2013.

Consulté en ligne :

<https://archivesdemontreal.ica-atom.org/fonds-anne-marie-boucher-1975-2013>

De Sablet, (1991), Des espaces urbains agréables à vivre, Paris, Édition du Moniteur, 286 pages

Robert, M. (2014), Chronique Montréalité no 14 – Brève histoire des ruelles de Montréal.

Repéré à <http://archivesdemontreal.com/2014/10/06/chronique-montrealite-no-15-breve-histoire-des-ruelles-de-montreal/>

Sirois-Charron, Liette (1991). Les ruelles à Montréal, une ressource à gérer. Rapport d'activité présenté à l'ENAP, à l'INRS et à l'UQAM en vue de l'obtention de la Maîtrise en analyse et gestion urbaines, Montréal, 213 pages.

Ville de Montréal , (2014), Profil des ménages et des logements, Montréal en statistiques, Division de la planification urbaine, Direction de l'urbanisme.

Consulté en ligne :

[http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL\\_STATS\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL%20DES%20M%C9NAGES%20ET%20DES%20LOGEMENTS%20-%20VILLE%20DE%20MONTR%C9AL.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL%20DES%20M%C9NAGES%20ET%20DES%20LOGEMENTS%20-%20VILLE%20DE%20MONTR%C9AL.PDF)

## Liste des guides locaux et documents d'implantation de ruelles vertes

ARRONDISSEMENT <sup>15</sup>	DOCUMENTATION
Ahuntsic-Cartierville	<a href="#">Aménager la ruelle de demain – Guide pour les citoyens</a>
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	<a href="#">Guide d'aménagement d'une ruelle verte</a>
Le Plateau-Mont-Royal	<a href="#">Guide d'aménagement d'une ruelle verte</a>
Le Sud-Ouest	<a href="#">Feuillet explicatif</a>
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	<a href="#">Guide d'implantation des ruelles vertes</a>
Montréal-Nord	<a href="#">Guide d'aménagement</a> <a href="#">Demande de projet de ruelle verte</a>
Rosemont-La Petite-Patrie	<a href="#">Brochure « les ruelles vertes »</a> <a href="#">Guide d'aménagement d'une ruelle verte</a>
Verdun	<a href="#">Demande de projet</a>
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	<a href="#">Guide d'implantation de ruelles vertes</a>

<sup>15</sup> Liste à jour lors de la publication de ce guide.

## Résumé des recommandations et des bonnes pratiques

1. Adopter un guide local d'implantation de ruelles vertes, afin de proposer aux citoyens un processus officiel, démocratique et clairement balisé, garant d'une plus grande acceptabilité sociale.
2. Identifier clairement au plan triennal de l'arrondissement le budget alloué aux ruelles vertes.
3. Dans le cadre d'un plan local d'implantation de ruelles vertes, allouer des budgets par projet de ruelle de l'ordre de 15 000 à 35 000\$.
4. Lorsque la mobilisation des riverains en ce sens est claire, faciliter la réalisation de tronçons « champêtres » et/ou de tronçons fermés à la circulation.
5. Adopter un programme de bonification des ruelles vertes existantes (dites Phases 2). Mettre sur pied un processus simplifié, ne nécessitant pas de refaire l'ensemble des démarches de la Phase 1.
6. Inclure dans le financement accordé aux ruelles vertes des actions spécifiquement dédiées au maintien de la mobilisation des comités existants. Fixer notamment des objectifs en termes d'activités à réaliser dans les ruelles vertes par année (ex : activités ludiques ou sportives, activités d'éducation relative à l'environnement).
7. Si l'arrondissement reçoit des demandes de permis pour exécuter des travaux de fondation nécessitant des excavations dans une ruelle, profiter de ces travaux pour aménager un tronçon champêtre.



